

Stress, épuisement, violences, burn-out, suicide... comment les représentants des salarié.e.s peuvent-ils agir dans leur entreprise ?

A quelques semaines du verdict du procès de France Télécom pour harcèlement moral ayant causé 19 suicides, Syndex, cabinet d'expertise pionnier dans l'accompagnement des représentants des salarié.e.s, lance une campagne d'information sur les risques psychosociaux.

Du 13 novembre au 4 décembre, Syndex revient sur les causes et les conséquences des risques psychosociaux et informe les élus de CSE sur les moyens d'alerte et de prévention au sein des entreprises.

Tous les salariés, quels que soient leur âge, histoire ou catégorie professionnelle peuvent être exposés aux risques psychosociaux et en souffrir. L'enquête SUMER¹ sur l'exposition des salariés aux risques professionnels publiée en septembre 2019 en témoigne. Plus de 66 % des salariés considèrent qu'on leur demande de travailler très vite et 35 % jugent qu'on leur demande une quantité excessive de travail ; 30% des salariés déclarent ne pas disposer du temps nécessaire pour faire correctement leur travail et ils sont 31% à se déclarer en situation de Job Strain² (tension au travail).

> Que sont les risque psychosociaux (RPS), quelles sont leurs causes et quels troubles provoquent-ils ?

Les « RPS » sont les risques pour la santé mentale et physique auxquels les salariés peuvent être exposés dans le cadre de leur travail. Ils découlent de l'organisation du travail et des relations professionnelles : intensité et complexité du travail, manque d'autonomie ou de reconnaissance, rapports sociaux dégradés, conflits de valeurs ou encore insécurité professionnelle. Ils sont à l'origine d'atteintes à la santé telles que le stress, l'anxiété, la dépression, tendances suicidaires, l'épuisement professionnel mais aussi des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension ou encore des accidents du travail.

> Que peuvent faire les représentants des salariés, le CSE ?

L'employeur doit protéger la santé physique et mentale des salariés. De son côté le CSE peut aussi contribuer à cette protection en activant des leviers de prévention mais aussi d'alerte. Il peut aller à la rencontre des salariés pour comprendre la réalité de leur travail sur le terrain (inspections, enquêtes) ou encore en intégrant la prévention des RPS dans les projets modifiant les conditions de travail ainsi que dans les négociations sur la qualité de vie au travail et plus globalement en en faisant

un sujet de préoccupation prioritaire du CSE. Le CSE peut alerter en mobilisant les outils dont il dispose lors d'un danger grave, qu'il soit imminent ou qu'il se soit déjà produit : droit d'alerte, enquête, expertise risque grave.

> **Une campagne d'information de 3 semaines pour permettre aux CSE de bien comprendre et ainsi bien prévenir les risques psychosociaux**

« Parce que les facteurs de risques psychosociaux sont multiples et nécessitent de réellement s'y pencher pour les comprendre, parce qu'une situation de crise peut survenir à tout moment suite à des réorganisations ou pas, et parce que les conséquences peuvent être lourdes tant pour les individus que pour l'organisation, nous souhaitons éclairer les CSE sur les RPS » déclare Sylvain Girard, consultant Syndex spécialisé dans les sujets de santé et de conditions de travail.



S syndex
L'EXPERTISE ENGAGÉE
CONSEILLE ET ACCOMPAGNE LES REPRÉSENTANTS DES SALAIRES

SYNDEX, PARCE QU'IL VAUT MIEUX ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ
www.syndex.fr



S syndex
L'EXPERTISE ENGAGÉE
CONSEILLE ET ACCOMPAGNE LES REPRÉSENTANTS DES SALAIRES

SYNDEX, PARCE QU'IL VAUT MIEUX ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ
www.syndex.fr

Au programme de cette campagne, des matinées-débats, des webinaires, des podcasts et des animations sur les réseaux pour présenter aux élus de CSE les solutions d'accompagnement que Syndex propose.

> **Lire notre VIDÉO**



> **Écouter nos PODCASTS**



Contact presse >> Joséphine Delorme : 06 66 15 89 01 – Sandrine Bonamy : 06 66 43 17 57

Contact mail : J.delorme@syndex.fr - s.bonamy@syndex.fr

www.syndex.fr / [Twitter](#) / [Facebook](#)



> Télécharger notre BROCHURE Risques psychosociaux, bien les comprendre, bien les prévenir

> MATINÉES-DÉBAT

- Toulouse, 19 novembre > [je m'inscris](#)
- Caen, 25 novembre > [je m'inscris](#)
- Clermont-Ferrand (avec Cezam Auvergne), 28 novembre > [je m'inscris](#)
- Lyon (avec Cezam Rhône-Alpes), 29 novembre > [je m'inscris](#)
- Paris, 6 décembre > [je m'inscris](#)
- St Brieuc, 9 décembre > [je m'inscris](#)
- Lorient, 12 décembre > [je m'inscris](#)

> WEBINAIRES SUR LES RPS ET LE SUICIDE

- Lundi 2 décembre de 12h à 13h
L'enquête suite à un suicide dans l'entreprise > [je m'inscris](#)
- Lundi 9 décembre de 12h à 13h
Les risques psychosociaux > [je m'inscris](#)

À propos de Syndex

Syndex est un cabinet d'expertise au service des représentants des salarié·e·s depuis près de 50 ans. Pionnier dans l'accompagnement des représentants des salarié·e·s, sa vocation est de conseiller et d'accompagner les CE, CSE et les CHSCT ainsi que les organisations syndicales. Implanté sur tout le territoire français à travers 17 sites en France et en Europe à travers 6 filiales, Syndex compte aujourd'hui 400 experts engagés aux côtés des salarié·e·s. Tous les membres de Syndex participent depuis l'origine à la prise des décisions et élisent les dirigeants. En 2011, Syndex est devenu une Scop et a ainsi renforcé son appartenance à l'économie sociale et solidaire.

Contact presse >> Joséphine Delorme : 06 66 15 89 01 – Sandrine Bonamy : 06 66 43 17 57

Contact mail : J.delorme@syndex.fr - s.bonamy@syndex.fr

www.syndex.fr /  / 